

COMMUNE DE BEAUMONT



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION N° 2023 – 02

OBJET : Affaires culturelles / Convention de partenariat / Comfort Hôtel Clermont St Jacques

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 – 22 et L.2122 – 23 ;

Vu la délibération n° 2020/03/01 en date du 28 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n° 4 de l'article 2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux portant attribution de la licence d'entrepreneur de spectacles ;

Vu les numéros de licence entrepreneur de spectacle : L-R-20-6809 / L-R-20-6810 / L-R-20-6805 / L-R-20-6806 / L-R-20-6807

Vu le numéro de **SIRET** : 216 300 327 000 14 et le **Code APE** : n° 8411Z ;

Considérant la nécessité d'alléger les prestations à la charge de la commune ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver, en toute sa teneur, la **convention de partenariat**, entre la **Ville de Beaumont** représentée par M. Jean-Paul CUZIN, son Maire et **Comfort Hôtel Clermont St Jacques**, représenté par M. Sylvain HUGUET.

ARTICLE 2 : **Comfort Hôtel Clermont St Jacques** s'engage à :

- Faire bénéficier la commune de Beaumont de tarifs privilégiés, en application de l'annexe financière 2023 jointe à la convention ;
- Fournir les prestations déclinées dans la convention sans aucune restriction tant au niveau de la qualité qu'au détail des éléments énumérés ;
- Mettre en œuvre tous les moyens pour garantir aux clients envoyés par la commune des conditions d'accueil, d'hébergement et de restauration optimales ;

- Fournir sur simple demande de la part du récapitulatif des réservations effectuées par la commune

ARTICLE 3 : Selon les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, ladite **convention est valable dès sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023.**

ARTICLE 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

A Beaumont, le 03 janvier 2023

LE MAIRE



Jean-Paul CUZIN

